

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de CHARRON, le deux juillet deux mille huit à 20 H 30, sous la présidence de monsieur Jean-François FAGET, Maire.

PRESENTS : Mr Jean-François FAGET - Mr Jean-Claude MARIONNEAU - Mr Jérémy BOISSEAU
Mr Jacquy BAREAU - Mme Martine BOUTET - Mme Catherine COUSIN - Mr Serge DALLEY - Mme Sandrine MARTIGNON - Mr Christian GIRAUDET - Mr Hervé HENNEQUIN
Mme Anne BOUCLAUD - Mr Louis GUINAUDEAU - Mr Patrick ROBERGEAU
Mme PELAEZ-CABRERA Christelle - Mr Hugues GASTOU - Mr Jean-Marc MIALARET

ABSENTS EXCUSES : Mr Jean-François RAYMOND - Mr Jean-Philippe COLAS (*pouvoir à Mr Jérémy BOISSEAU*) - Mr Jean-Claude JARNY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Catherine COUSIN

Date de la convocation : 24 juin 2008

ORDRE DU JOUR :

- 1° - TRAVAUX DE VOIRIE 2008
maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises
- 2° - PROJET MODERNISATION DU PORT
études complémentaires « sédiments » et « géotechniques »
- 3° - DECISION MODOFOCATIVE N° 1
budget annexe Port
budget commune
- 4° - LOTISSEMENT « LE PERTUIS 2 »
intégration des parties communes
- 5° - CREATION D'UN BLOG
- 6° - REGLEMENT DU CIMETIERE
- 7° - PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX DE LA SEVRE NIORTAISE
- 8° - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
collecte des textiles par Emmaüs
ramassage des chiens errants
prochaines réunions des commissions municipales

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I. TRAVAUX DE VOIRIE 2008

Monsieur MARIONNEAU informe les conseillers des choix des travaux retenus pour l'année 2008 par la commission Voies et Réseaux :

- travaux pluvial rue du Canada et Bas Bizet
- contour des arbres parking église
- pluvial rue des Retz/rue du 14 juillet
- trottoirs et pluvial rue Paul Bourgeon
- bout de trottoir rue du 19 Mars

Le montant estimé des travaux s'élève à **45 300 €**.

Il souhaite confier la maîtrise d'œuvre de cette opération à la DDE, qui serait ainsi chargée de la consultation des entreprises et du suivi des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **autorise** les travaux décrits ci-dessus pour un montant estimé à **45 300 €**
- **confie** la maîtrise d'œuvre du programme voirie 2008 à la DDE

II. PROJET DE MODERNISATION DES PORTS: ETUDES COMPLEMENTAIRES

Les études d'avant-projet en cours ne prévoient pas :

- l'étude des sédiments qui est pourtant obligatoire en cas de dragage.
- L'étude géotechnique permettant de valider la faisabilité technique d'un deuxième quai au Port du Pavé.

Or, il y aura extraction de sédiments au port du Pavé pour la réalisation d'un deuxième quai, et au port du Corps de Garde pour la création d'une nouvelle cale.

L'analyse des sédiments par CREOCEAN s'élève à 11 426 €.

Concernant l'étude géotechnique, la consultation des bureaux d'étude se révèle infructueuse. Aucune offre n'a été déposée. Sans doute les délais étaient-ils trop courts : parution de l'avis de consultation dans le journal SUD-OUEST le 04 juin ; Réception prévue des offres le 27 juin.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **prend note** du caractère obligatoire et indispensable de ces études
- **inscrit** au budget par décision modificative n° 1 l'étude des sédiments d'un montant de **11 426 €**
- **demande** que le délai de consultation pour l'étude géotechnique, soit prolongé jusqu'au 15/09/2008
- **sollicite** l'aide du Département et de la Région par l'entremise du Pays d'Aunis, pour ces études complémentaires.

Compte tenu des études à réaliser, puis des délais des enquêtes publiques, nous pouvons espérer une réalisation du projet pour 2010...

III. BUDGET ANNEXE PORTS : DM1

La présente décision modificative a pour objet d'inscrire au budget les frais d'étude des sédiments.

Le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité la décision modificative n° 1 qui s'équilibre ainsi :

DEPENSES FONCTIONNEMENT					
article	libellé		BP 2008	DM 1	BUDGET 2008
6061	eau/électricité		3 000.00 €		3 000.00 €
6063	fournitures entretien		2 500.00 €		2 500.00 €
6066	carburant p/tracteur		1 500.00 €		1 500.00 €
6132	redevance domaniale		1 000.00 €		1 000.00 €
6152	ent. biens immobiliers		27 727.21 €	- 11 426.00 €	16 301.21 €
61551	entretien du tracteur		1 500.00 €		1 500.00 €
61558	enlèv/trait.déchêts		10 000.00 €		10 000.00 €
6611	intérêts bancaires		1 650.00 €		1 650.00 €
673	titres annulés		500.00 €		500.00 €
023	virement p/investissement		27 465.79 €	11 426.00 €	38 891.79 €
			76 843.00 €	- €	76 843.00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT					
article	libellé	REPORTS 2007	BP 2008	DM 1	BUDGET 2008
1641	remb.emprunt euro		3 800.00 €		3 800.00 €
1643	remb emprunt devise		1 800.00 €		1 800.00 €
20321	étude 1073102 port Pavé	26 635.00 €	11 890.00 €		38 525.00 €
20322	étude 1073144 Port Garde		21 000.00 €		21 000.00 €
23151	dragage Port Pavé	20 000.00 €	- €		20 000.00 €
20323	étude sédiments 1073102/1073144			11 426.00 €	11 426.00 €
		46 635.00 €	38 490.00 €	11 426.00 €	96 551.00 €
		85 125.00 €			

RECETTES INVESTISSEMENT					
article	libellé	REPORTS 2007	BP 2008	DM 1	BUDGET 2008
001	excédent antérieur		31 089.21 €		31 089.21 €
021	virement du fonction.		27 465.79 €	11 426.00 €	38 891.79 €
1068	excédent capitalisé				- €
13131	subv.Dépt étude Pavé	20 715.00 €			20 715.00 €
13132	subv Dépt dragage	5 855.00 €			5 855.00 €
					- €
		26 570.00 €	58 555.00 €	11 426.00 €	96 551.00 €
		85 125.00 €			

IV. BUDGET PRINCIPAL 2008 : DM1

La présente décision modificative a pour objet de modifier les prévisions budgétaires compte tenu de l'évolution des dépenses, en rééquilibrant les crédits budgétaires entre sections et chapitres.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 qui s'équilibre ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			BP	DM 1	description des articles concernés par la DM1	
article	libellé	montant			article	montant
011	charges à caractère général	301 764.00 €	12 817.00 €	6067	-	532.00 €
012	charges du personnel	562 456.00 €		611		4 426.00 €
014	atténuation de produits	13 547.00 €		6156		2 363.00 €
65	autres charges	85 882.00 €	- 5 600.00 €	6237		405.00 €
66	charges financières	63 842.00 €		6281		555.00 €
67	charges exceptionnelles	- €	750.00 €	6288		5 600.00 €
22	dépenses imprévues			7396		- 13 547.00 €
42	opérations d'ordre	- €		73968		13 547.00 €
		1 027 491.00 €		023		- 1 548.00 €
023	virement à l'investissement	269 926.00 €	- 1 548.00 €	6558		- 5 600.00 €
		1 297 417.00 €	6 419.00 €	6611		- 63 842.00 €
				66111		63 842.00 €
				6713		750.00 €
						6 419.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP	DM 1
013	atténuation de charges	5 000.95 €	
70	produits des services	68 800.00 €	
73	impôts et taxes	554 372.00 €	
74	dotations participations	492 584.00 €	
75	autres produits	14 500.00 €	
76	produits financiers	- €	
77	produits exceptionnels (art 775)	- €	6 419.00 €
42	opérations d'ordre	- €	
		1 135 256.95 €	
002	excédent reporté	162 160.05 €	
		1 297 417.00 €	6 419.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
articles	libellés	REPORTS	BP 2008	DM 1
20413	part. au Dépt rue du 14 juillet	53 764.00 €		
205	logiciels		4 600.00 €	- 2 811.00 €
2151	part. au Dépt entrée sud Bourg-Chapon		8 658.00 €	
21534	éclairage public		5 621.00 €	
21534	enfouissement rue de La Rochelle	62 422.00 €		
21538	enfouissement rue de La Rochelle	64 900.00 €	29 837.00 €	
2183	standard		4 597.00 €	
2183	matériels informatique			931.00 €
2184	meublier		2 600.00 €	532.00 €
2188	matériels		37 653.00 €	
2313	travaux de bâtiments		79 830.00 €	
2313	réserve travaux bâtiments		70 446.00 €	
2315	travaux de voirie	50 000.00 €	29 922.00 €	
2315	réserve travaux voirie, réseaux, espaces verts		70 445.00 €	
2315	agrandissement écoles	50 000.00 €		- 6 619.00 €
2315	renovation salle des fêtes	107 419.00 €		
16	emprunts		87 973.96 €	
21534	écriture d'ordre		5 621.00 €	
001	déficit antérieur	72 143.04 €		
		460 648.04 €	437 803.96 €	- 7 967.00 €
		898 452.00 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
articles	libellés	REPORTS	propositions	DM 1
16875	emprunt SDEER enfouissement réseaux	127 322.00 €	29 837.00 €	
1323	part. Dépt réseaux + SDF + SDF	125 370.00 €		
1341	DGE écoles + SDF	111 210.00 €		
21111	vente de terrains		6 419.00 €	- 6 419.00 €
10222	FCTVA		106 000.00 €	
10223	TLE		18 000.00 €	
1383	subventions en annuités		2 000.96 €	
1068	excédent capitalisé	96 746.04 €		
1325	écriture d'ordre		5 621.00 €	
021	autofinancement		269 926.00 €	- 1 548.00 €
		460 648.04 €	437 803.96 €	- 7 967.00 €
		898 452.00 €		

Madame BOUTET fait part aux conseillers de la demande de la Directrice de l'école élémentaire d'obtenir des crédits supplémentaires pour l'achat de manuels scolaires.
Les conseillers acceptent, pour l'année 2008, d'augmenter de **1 200 €** la dotation fournitures scolaires.

V. LOTISSEMENT LE PERTUIS 2

Ce lotissement autorisé par arrêté municipal en date du 11/05/2005 est achevé depuis le 18/12/2007. Les co-lotis demandent la rétrocession de la voirie et des espaces verts dans le domaine public communal. Le Conseil Municipal doit délibérer au regard du bon état de ces espaces communs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
- **accepte** l'incorporation dans le domaine public communal des parties communes cadastrées :

- A 3712 d'une superficie de 4 895 m²
- A 3680 d'une superficie de 188 m²
- **autorise** le Maire à signer l'acte auprès de Maître BARCQ.

V. CREATION D'UN BLOG

Le Maire présente aux conseillers la maquette du BLOG de la commune conçue grâce au savoir-faire et à l'expérience de Monsieur COLAS.

Il tient tout particulièrement à le remercier pour le temps qu'il a consacré à le mettre en forme. Pour fonctionner, le BLOG, comme le site Internet, doit obtenir l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **autorise** la création d'un BLOG pour la commune
- **prend note**,
 - de l'enregistrement du nom du domaine auprès de l'AFNIC (Association Française du Nommage de l'Internet en Coopération)
 - de l'adresse d'accès : **charron17.fr**

Le Maire fait remarquer que le papier sélectionné par l'imprimerie Mingot a le label PEFC qui garantit qu'il est issu d'une pâte produite à partir de forêts gérées durablement.

VI. REGLEMENT DU CIMETIERE

Ce document fait défaut à Charron. Il convient d'y remédier afin de réglementer les usages dans le cimetière et notamment les alignements des concessions, les passe-pieds, les interventions des entreprises

Un exemplaire du projet de règlement a été adressé à tous les conseillers leur permettant ainsi de formuler des observations. Le Maire précise que ce règlement pourra à tout moment être modifié pour l'adapter aux besoins de la collectivité et des usagers.

Le conseil Municipal, à l'unanimité

- **accepte** les termes du règlement du cimetière
- **autorise** le Maire à le signer.

Monsieur DALLET Serge propose de changer le sens de disposition du columbarium en ce qui concerne les cases formant l'arc de cercle. En effet, leur proximité avec le mur du cimetière n'est pas aisée pour les personnes qui souhaitent se recueillir. Il est possible d'améliorer le confort des usagers en supprimant l'arc de cercle par l'alignement de toutes les cases.

VII. PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA SEVRE NIOTAISE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du syndicat mixte de coordination hydraulique du nord aunis.

Ce syndicat propose d'analyser pour nous les incidences des mesures préconisées afin de permettre au conseil municipal de délibérer en toute connaissance de cause.

Les conseillers apprécient ce service et acceptent de reporter cette question à un prochain conseil.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

DECHETTERIE : son ouverture est prévue le 15 juillet. Le bâtiment du gardien se terminera plus tard. Compte tenu de la dangerosité de son accès, le Département s'est engagé à mettre des panneaux pour contraindre les automobilistes à ralentir. A plus long terme il est envisagé de faire un aménagement routier sur ce carrefour. Cependant, compte tenu des emprises au sol inévitables, il conviendra préalablement de modifier le POS de la commune.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : le Maire souhaite un débat au sein du conseil sur l'opportunité de réviser le plan d'occupation des sols de la commune. La dernière révision du POS a 9 ans. Il peut

ne plus sembler adapté aux besoins actuels. Néanmoins, il convient préalablement de mesurer toutes les conséquences qu'un changement de zonage entraînera sur le fonctionnement de la collectivité.

DEFENSE DU COMMERCE LOCAL : le Maire informe les conseillers qu'il a réuni, de manière informelle, les commerçants pour connaître leurs desideratas dans le cadre de leurs activités commerciales. Le souhait de la majorité d'entre eux est de se regrouper en un même lieu afin de créer une petite zone de commerces. Elle pourrait être située entre la rue du 19 mars 1962 et la rue des Ecoles, sur un terrain communal. Espace jugé central pour le village.
Comme la CDC du Pays Marandais a la compétence « développement économique », le Maire propose de lui confier ce dossier.
Les conseillers acceptent.

STATION D'EPURATION : dans le cadre du bilan des équipements d'assainissement conduit par le Syndicat des Eaux, il ressort que la station de lagunage est saturée. Elle a atteint sa capacité maximale de traitement. Des mesures doivent être prises en urgence en attendant qu'une nouvelle station plus performante soit construite.

COLLECTE DES TEXTILES : Emmaüs installe dans toutes les communes consentantes des bornes pour collecter les textiles. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'insertion des personnes défavorisées. Les textiles collectés sont recyclés dans des ateliers de la plateforme Emmaüs TRIO à Niort.

CHIENS ERRANTS : Deux problèmes de fond : les capturer et les recueillir.
La capture demande du personnel formé et équipé, ce qui n'est pas le cas à Charron.
L'accueil suppose l'adhésion de la commune à la SPA. Or cette association fait la sourde oreille et ne répond pas aux sollicitations de la collectivité.
Une réflexion sur le plan intercommunal doit être engagée.

FETE DU 14 JUIN : beau succès pour cette fête organisée par les jeunes agriculteurs. Après un parcours pédestre dans les Marais commenté par un animateur du Parc, un copieux repas composé de produits du terroir fut servi par des producteurs locaux.
Le bilan financier de cette journée est positif. L'association informe les conseillers qu'elle versera l'excédent, soit **457,29 €** au CCAS de la commune.

14 JUILLET : comme tous les ans, le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet après la retraite aux flambeaux

IX. QUESTIONS DIVERSES

Madame Catherine COUSIN signale un tas de gravats en face de la boucherie.
Le Maire répond que monsieur PETIT est intervenu pour son enlèvement.

FIN DE LA SEANCE : 22 H 45

Jean-François FAGET

Jean-Claude MARIONNEAU

Jérémy BOISSEAU

Jacqy BAREAU

Martine BOUTET

Catherine COUSIN

Serge DALLEY

Sandrine MARTIGNON

Christian GIRAUDET

Hervé HENNEQUIN

Anne BOUCLAUD

Louis GUINAUDEAU

Patrick ROBERGEAU

Christelle PELAEZ-CABRERA

Hugues GASTOU

Jean-Marc MIALARET